



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

~~S/16149~~ 5/16417

19 mars 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 17 MARS 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre que vous a adressée M. Mohamed Mirghani Mubarak, ministre des affaires étrangères, au sujet de l'agression que la Libye a commise contre le Soudan et qui constitue une atteinte manifeste à la souveraineté du Soudan, une menace à la paix et à la sécurité de ce pays et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Cette grave situation exige qu'on prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour y faire face.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Omer Y. BIRIDO

Annexe

Lettre datée du 17 mars 1984, adressée au Secrétaire général par le  
Ministre soudanais des affaires étrangères

Nous avons déjà appelé l'attention sur le fait que, comme chacun sait, le régime libyen conspire et complotte depuis longtemps et finance toutes sortes d'actes de sabotage dirigés contre la sécurité et l'indépendance du Soudan. Le Soudan a été plus d'une fois le théâtre d'actes d'agression armée de la Libye, perpétrés à partir du territoire et des bases de ce pays. En 1976, la Libye a lancé contre le Soudan une agression armée planifiée et financée par le colonel Kadhafi et dont l'exécution avait été confiée à des bandes de mercenaires. La Libye a aussi formé et armé les terroristes qui ont attaqué l'ambassade du Tchad à Khartoum. Puis, le colonel Kadhafi a épousé la cause des éléments rebelles et les a armés pour qu'ils puissent lancer des raids contre les projets de développement entrepris au sud du Soudan et dans les zones de prospection pétrolière.

Le Soudan a souligné que la présence en Libye de camps d'entraînement de rebelles est la meilleure preuve des projets belliqueux que le régime libyen forme contre le Soudan. De même, la campagne d'accusations et de mensonges que la Libye mène contre le Soudan trahit les noirs desseins que la Libye a l'intention de réaliser à l'intérieur des frontières orientales et occidentales du Soudan.

La résolution du colonel Khadafi d'intensifier ses actes d'agression contre le Soudan, annoncée dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion de l'anniversaire de la création de la Jamahyria arabe libyenne, cérémonie au cours de laquelle il a proclamé qu'il s'emploierait à libérer le Soudan centimètre par centimètre, puis l'Egypte, au moyen de ce qu'il appelle la révolution populaire, prouve le bien-fondé de notre position; tout comme le soutien que le colonel Khadafi accorde aux renégats et à ceux qui conspirent contre l'unité du Soudan. Ce soutien, outre qu'il démontre irréfutablement les desseins que nourrit le colonel Khadafi à l'endroit du Gouvernement et du peuple soudanais, constitue une violation flagrante de tous les instruments et coutumes internationaux et régionaux et en premier lieu, la Charte des Nations Unies et des actes constitutifs de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique - qui prescrivent tous la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et le respect de leur souveraineté et de leur indépendance et enjoignent aux Etats d'observer le principe du bon voisinage.

Bien que le Soudan ait déjà appelé l'attention sur l'orientation suivie par la Libye, le régime libyen a prouvé hier de manière flagrante que la conspiration et le sabotage constituent le fondement de sa politique visant à apaiser la soif d'expansion de ses dirigeants, dans le but de satisfaire leurs ambitions et d'étendre leur influence par la force et la terreur. Un bombardier libyen de marque soviétique Tupolev TU-22 a effectué un raid aérien sur la ville d'Omdourman, à 11 h 30 environ le vendredi 16 mars 1984, au cours duquel il a largué cinq bombes, qui ont détruit trois maisons et un bâtiment administratif appartenant à la station de radiodiffusion ainsi que deux véhicules. Ce raid a causé la mort de cinq Soudanais et en a blessé de nombreux autres.

La situation en étant arrivée au point où il est impossible de garder le silence, le Soudan se réserve le droit légitime de défendre son territoire ainsi que la sûreté et la sécurité de ses citoyens. Il prendra, à cet effet toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens, son territoire et ses installations de toute agression libyenne.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République démocratique  
du Soudan,

(Signé) Mohamed Mirghani MUBARAK

-----